



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi

# Rapport d'activité

# 2019







## Éditorial

### Accompagnement, conseil et contrôle sont au cœur des missions de la Direccte.

Accompagner les entreprises dans leur développement économique ou face à une difficulté, accompagner les salariés dans différents aspects de leur vie professionnelle, accompagner vers l'emploi les personnes les plus vulnérables ou accompagner les associations dans des projets nouveaux constitue l'action quotidienne des agents de la Direccte.

Avant la crise, la Bretagne était au premier rang des régions, avec le plus faible taux de chômage (fin 2019 : 6,7% en Bretagne et 7,9% en France). Cette baisse régulière, observée depuis quelques années, nécessite cependant d'apporter une attention particulière aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

A cet effet, le pacte régional d'investissement dans les compétences, qui vise à construire une société de compétences, a été contractualisé avec la Région Bretagne pour la période 2019-2022. Porteur d'un engagement financier global de l'État de 216,61 M€, dont 56,86 M€ au titre de l'année 2019, il permet de financer chaque année 6 500 parcours de formation supplémentaires.

Par ailleurs, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 réforme en profondeur la formation professionnelle, renforce l'attractivité de l'apprentissage.

Ces mesures, complétées par la déclinaison du plan national 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle pour lesquelles des clubs « La France une chance. Les entreprises s'engagent » ont vu le jour dans chaque département, sont autant d'outils à la disposition des acteurs locaux.

Depuis, la crise a transformé le paysage de l'activité et de l'emploi en Bretagne : moins touchée que d'autres régions par la baisse d'activité, elle subit tout de même de plein fouet la montée du chômage. Le soutien de l'activité et de l'emploi, l'accompagnement des entreprises et des salariés sont donc des missions plus que jamais indispensables.

La Direccte est également un service de contrôle. Contrôler que les fonds alloués sont utilisés à bon escient, contrôler qu'il n'y a pas de pratiques anticoncurrentielles, s'assurer que les informations délivrées aux consommateurs sont conformes, veiller à la bonne application du Code du Travail sont autant de missions assurées au sein des services.

Au travers de ce rapport d'activité, qui est loin d'être exhaustif, vous découvrirez la diversité des activités menées au cours de l'année 2019 sur le territoire breton.

VÉRONIQUE DESCACQ  
DIRECTRICE RÉGIONALE

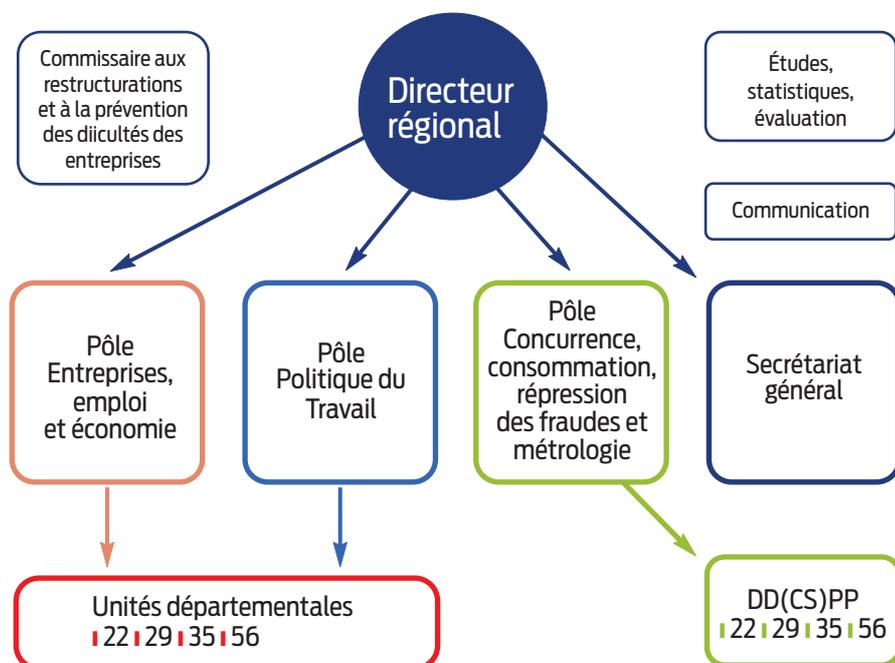
## Sommaire

■ La Direccte Bretagne	page 4
■ Les chiffres 2019 de l'activité de la Direccte	page 5
■ Entreprises, emploi et économie	page 6
■ Politique du travail	page 12
■ Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie	page 16
■ Fonctions support	page 20

# La Direccte Bretagne : interlocutrice des acteurs socio-économiques

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Bretagne est une administration régionale de l'État placée sous l'autorité du préfet de région.

Elle pilote au niveau régional les politiques publiques de l'économie, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs. La Direccte est l'interlocutrice privilégiée des chefs d'entreprises, salariés, partenaires sociaux, acteurs territoriaux et consommateurs. Elle soutient l'activité économique et l'emploi ; elle veille au respect des réglementations du travail, de la concurrence, de la consommation et de la métrologie.



## Quelques chiffres

- 1 unité régionale
- 4 unités départementales
- 390 agents dont 243 en unités départementales
- 61,9 M d'€ de crédits d'intervention
- 2,8 M d'€ de crédits de fonctionnement

organigramme complet sur [www.bretagne.direccte.gouv.fr](http://www.bretagne.direccte.gouv.fr)

## Le Pôle 3E Entreprises, emploi, économie

Sa mission recouvre le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur le territoire régional. Elle se décline autour de plusieurs axes :

- Soutenir le développement des entreprises et l'innovation ;
- Anticiper et accompagner les mutations économiques et les entreprises en difficulté ;
- Promouvoir le développement des compétences des salariés ;
- Coordonner le service public de l'emploi et en améliorer l'efficacité, en appui au préfet de région ;
- Participer à la gestion du fonds social européen ;
- Assurer le contrôle administratif et financier de la formation professionnelle.

## Le Pôle T Politique du Travail

Pilote et décline au niveau régional la politique du travail portée par la Direction générale du travail (DGT)

- Promouvoir la qualité de vie au travail ;
- Assurer l'effectivité du droit du travail ;
- Lutter contre le travail illégal ;
- Garantir la protection des salariés ;
- Encourager le dialogue social au sein des entreprises ;
- Piloter et animer la politique de santé au travail.

## Le Pôle C Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Est chargé de garantir la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs. Son activité s'organise autour de 4 missions, assurées par le Pôle C en région ou par les DD(CS)PP :

- Assurer la régulation concurrentielle des marchés ;
- Veiller à la loyauté des pratiques commerciales ;
- Piloter les actions menées en matière de protection économique et de sécurité des consommateurs ;
- Garantir la loyauté des transactions commerciales ou fiscales réalisées au moyen d'instruments de mesures.

## Les unités départementales (UD)

Services de proximité pour la mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi et la contribution au développement économique des territoires, les UD sont chargées de :

- Contrôler l'application du droit du travail ;
- Renseigner sur le droit du travail ;
- Améliorer la qualité de l'emploi et des relations du travail ;
- Promouvoir les politiques de l'emploi pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi ;
- Anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- Sécuriser les parcours professionnels ;
- Accompagner le développement local.

# Les chiffres 2019 de l'activité de la Direccte

## Développement économique des entreprises et des territoires

**753 442 €** consacrés aux pôles de compétitivité

**52** projets suivis par le RUI\*

**1** dossier de prime d'aménagement du territoire approuvé en Bretagne, pour **445 k€** de subventions en direction des projets d'investissements localisés dans les territoires les plus fragiles

**38** entreprises accompagnées par le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises

**19** plans de sauvegarde de l'emploi instruits, dont 8 par accords négociés avec les représentants du personnel, portant sur 611 suppressions d'emplois. (9 PSE ont été engagés par des entreprises en procédure collective)

**28** entreprises accompagnées par la médiation régionale des entreprises

**66** entreprises ont obtenu la marque Qualité Tourisme TH

**17** appels à projets d'études-actions sur l'emploi et la formation (150 k€)

**39** agréments ESUS délivrés

\* RUI : le référent unique pour les investissements joue un rôle de facilitateur pour les projets d'investissements d'au moins 3 millions d'€.

## Concurrence, consommation, météorologie légale

**22 766** vérifications effectuées par les agents CCRF dans 5 144 établissements

**2 030** avertissements

**386** mesures de police administrative

**307** procès-verbaux et amendes administratives (**749 K€** en transactions pénales – **1 020 K€** en amendes administratives)

**23** indices de pratiques anticoncurrentielles ou de déséquilibre commerciaux

**1 452** prélèvements pour analyse de produits alimentaires ou non alimentaires

**2 526** instruments de mesure contrôlés dans 953 établissements avec essais métrologiques dans 28 % des cas

**220** visites de surveillance des organismes dont 3 audits, 61 visites approfondies et 156 visites de supervision inopinées

## Emploi Formation professionnelle

**17** missions locales financées à hauteur de **11,9 M€**

**3** maisons de l'emploi financées à hauteur de **227 610 €**

**41** entreprises adaptées financées à hauteur de **31,4 M€**

**2 810** parcours emploi compétences signés (CAE)

**1 197** agréments de titres professionnels (1 699 sessions d'examen organisées)

**6 500** entrées en formation supplémentaires cofinancées par l'État dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)

**3 064** entrées en Garantie Jeunes

**162** structures d'insertion par l'activité économique financées à hauteur de **30,7 M€** (7 632 personnes accueillies dans l'année)

**Direccte  
de Bretagne**

## Travail

**35 430** personnes renseignées par téléphone, sur rendez-vous ou par écrit par le service de renseignement en droit du travail

**81 280** réponses apportées

**13 507** interventions de l'inspection du travail, dont 94% constituent un rappel de la réglementation

**151** procès-verbaux dressés, dont 35 transactions pénales

**150** sanctions administratives dont 46 en matière de salariés détachés et 104 pour le non-respect des droits fondamentaux

**2 159** visites de contrôle de lutte contre le travail illégal, dont 859 portant sur le détachement de travailleurs

**26** services de santé au travail agréés

## Contrôle Formation professionnelle

**3 315** organismes de formation dont 613 nouvelles déclarations d'activités ; 138 refus

**55** contrôles ciblés d'organismes ou entreprises de formation pour **15,5 M€** de masse financière contrôlée

## FSE

**48,5 M€** de crédits alloués sur la période 2014-2019, dont **11 M€ au titre de 2019** au travers de 4 appels à projets qui ont permis le co-financement de 71 opérations.

**80** appui-conseil délivrés

**92** opérations contrôlées

# Entreprises, Emploi et Économie

## Recentrer l'action de la Direccte sur le pilotage stratégique des politiques économiques nationales sur les territoires

Compte tenu des nouvelles attributions confiées aux Régions en matière de développement économique suite à la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), le gouvernement a décidé de recentrer l'action des Direccte sur le pilotage stratégique des politiques économiques nationales sur les territoires.

### „3 missions principales„

En conséquence, depuis le 8 avril 2019, la Direccte Bretagne s'est dotée d'un nouveau service économique de l'Etat en région (SEER) poursuivant 3 missions principales :

- l'appui aux filières stratégiques régionales dont à titre principal : l'agroalimentaire, le numérique et le naval / nautisme et à titre secondaire : l'automobile et l'industrie de la santé,
- l'animation de la politique d'innovation et de transformation numérique des entreprises,
- la prévention des difficultés et le soutien aux restructurations d'entreprises industrielles.

Sous l'égide de la préfète de région, le SEER est l'incarnation en région, de la Direction générale des entreprises (DGE) du Ministère de l'économie. Elle sollicite le SEER pour participer à l'élaboration des politiques économiques nationales dès leur phase de conception mais aussi pour s'assurer de leur bonne application sur le terrain ou bien encore pour documenter leurs impacts au niveau local et faire remonter les attentes ou les réactions des acteurs économiques. Le service a notamment été mobilisé en 2019 pour appréhender l'effet de la baisse des ventes de véhicule diesel sur les entreprises régionales.

## Le contexte économique 2019 très favorable à la région Bretagne

Le nombre d'entreprises suivies par le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) a connu un net recul puisqu'il traité 38 entreprises, soit près de 6 000 salariés, contre 60 en 2018 (-36%). Ce constat est en cohérence avec le nombre d'ouvertures de procédures collectives qui a baissé de 1,7% sur un an en Bretagne.

En termes de flux, 13 entreprises, soit près de 2 000 salariés, sont entrées en suivi et 19 (près de 3 000 salariés) sont sorties dont 18 positivement, de sorte qu'au 1er janvier 2020, il y a avait 19 entreprises suivies contre 25 un an auparavant.

## 3 contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation signés en Bretagne

L'État, la Région Bretagne et les organisations professionnelles se sont engagés à agir, ensemble, pour adapter les compétences et répondre aux besoins des secteurs du bâtiment, de la métallurgie et de la filière halieutique à travers la signature de contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation.

Ensemble, les acteurs des différents secteurs s'engagent autour de 3 ambitions partagées :

- Anticiper et accompagner les évolutions des métiers et des besoins en compétences engendrés par les transitions énergétiques, environnementales et numériques, et par l'accélération des mutations technologiques et organisationnelles, pour préparer aux métiers d'aujourd'hui et de demain.
- Favoriser la connaissance du secteur, de ses métiers et de leurs conditions de travail, pour améliorer les processus d'orientation et d'évolution professionnelle, et proposer une offre de formation plus adaptée.
- Accompagner les entreprises de la filière dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en développant des actions favorisant l'accueil et la fidélisation des salariés, l'amélioration des conditions de travail et la qualité de vie au travail mais aussi l'accompagnement des entreprises en matière RH.



Cet engagement devrait être contractualisé dans d'autres secteurs économiques, notamment au sein de l'hôtellerie-restauration-tourisme, des transports routiers et de la logistique, de la filière alimentaire et de l'agriculture.



## 3 projets bretons récompensés aux trophées des initiatives FSE

A l'occasion de la cinquième édition du Village des initiatives FSE, organisée par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, les acteurs nationaux et locaux engagés dans les démarches pour l'emploi et l'insertion ainsi que des porteurs de projets sont venus partager leurs points de vue sur la mise en œuvre du FSE, leurs pratiques et leurs initiatives.

Présidée par la déléguée générale à l'emploi et clôturée par la ministre du travail, cette manifestation a été marquée par la troisième édition des Trophées des initiatives FSE, concours ouvert à tous les porteurs de projets FSE. L'objectif des Trophées est d'identifier les bonnes pratiques soutenues en France par le FSE au titre de la période 2014-2020 et de mettre en évidence des projets originaux et novateurs susceptibles d'intéresser et d'inspirer d'autres gestionnaires de projets. Les catégories des projets 2019 concernaient les questions de mobilités, d'innovation sociale, de compétences et de territoires.

Le service FSE de la Direccte a fait le choix d'inciter les opérateurs régionaux à s'inscrire dans cette dynamique. Pas moins de seize opérateurs bretons ont candidaté, ce qui place la Bretagne comme seconde région après l'Île de France, et trois ont été sélectionnés pour la finale et récompensés.

### ■ Mobilités : Trophée d'or de sa catégorie

Projet de DÉFIS Emploi à Brest : « Industri'Elles »

DÉFIS Emplois propose à un groupe de 12 femmes, une formation aux métiers de soudeuse, tuyautière et métallière. Par cette initiative, il pose la question de la mixité professionnelle et répond à des problématiques d'emploi et de recrutement.

### ■ Innovation sociale : Trophée d'or de sa catégorie

Projet de la Communauté de communes de Haute Cornouaille : « Loustic Services : coordination de garde d'enfants, accueil relais à domicile en horaires atypiques »

Sur la communauté de communes Haute Cornouaille, Loustic Services propose, à des salariés travaillant en horaires décalés, un système de garde d'enfants à domicile, sur des horaires atypiques, le matin tôt et le soir tard, en complément des systèmes de garde traditionnels.

### ■ Innovation sociale : Trophée de bronze de sa catégorie

Projet de SATO Relais à Brest : « Action ICEO – Informer Accompagner vers l'Emploi »

SATO Relais - Service d'Aide par le Travail Occasionnel – propose depuis 2008, un dispositif de retour vers l'emploi, nommé ICEO, basé sur une méthode libre d'accompagnement, individuel et collectif. Au-delà du travail sur les compétences et les mises en relations professionnelles, ICEO permet de travailler sur la confiance en soi, le rapport aux autres et l'envie de se remettre en mouvement.

## 7 400 participants à la 9<sup>ème</sup> édition de la semaine de l'industrie en Bretagne

La Direccte, au travers du service économique de l'Etat en région et du bureau de la communication, participe activement à la préparation de « La semaine de l'Industrie », pour assurer la promotion des métiers de l'industrie auprès des élèves et des demandeurs d'emploi, mais également des professionnels de l'enseignement, de l'orientation et de l'insertion.

La déclinaison régionale de l'évènement national, réalisé à l'initiative de la Direction générale des entreprises, est en partie coordonnée par un COPIL régional réunissant, sous l'égide d'AJIR Bretagne, les fédérations professionnelles, le Rectorat, la Région Bretagne, Pôle emploi, les missions locales...

A l'initiative du COPIL régional, 70 visites d'entreprises ont été organisées pour quelques 800 visiteurs (élèves, professionnels de l'enseignement, de l'orientation et de l'insertion, demandeurs d'emploi), et pour la première fois, des parcours éphémères de découverte des métiers ont été organisés dans 7 villes bretonnes pour sensibiliser les parents d'élève. 42 entreprises se sont mobilisées à cet effet pour accueillir 400 visiteurs.

Cette année, l'évènement officiel de promotion de l'évènement, coordonné par la Direccte, s'est tenu dans les locaux de Bretagne Ateliers, en présence de représentants de la préfecture de région, du rectorat, de la Région Bretagne et d'AJIR Bretagne.

## Favoriser l'entrepreneuriat des femmes

Mercredi 25 septembre la préfète de région a signé aux côtés de la Région et de Bpifrance un plan d'actions régional (PAR) pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat des femmes, convaincus qu'il constitue à la fois un moyen d'émancipation et un levier pour le développement, la croissance et l'innovation. Ce plan constitue une déclinaison de l'accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes 2018-2020.

**Doté de 830 000€, dont 530 000€ au titre du FSE, ce plan engage la Bretagne pour la réalisation de 6 actions prioritaires :**

- Financer son projet et accéder au crédit bancaire ;
- Sensibiliser et former à l'égalité femmes-hommes ;
- Travailler sur l'environnement de la créatrice (accompagnement du projet, réseaux, articulation vie professionnelle et vie privée) ;
- Expérimenter un « statut de la créatrice » ;
- Observer les données liées à la création d'entreprises par les femmes ;
- Communiquer selon les principes de l'égalité femmes-hommes.

# Entreprises, Emploi et Économie

## Sensibiliser et former à la sécurité économique et numérique Une centaine de personnes présentes à St Brieuc au SecNumeco.

Les services déconcentrés ont poursuivi leurs efforts de sensibilisation des acteurs du développement économique aux enjeux de la sécurité économique. Ainsi, les 19 et 20 septembre 2019 le délégué à l'information stratégique et à la sécurité économiques de la Direccte et le délégué de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ont organisé, à Saint Brieuc, la 3<sup>ème</sup> édition du colloque de sécurité économique et numérique, ou SecNumeco, avec le soutien du département des Côtes d'Armor et de la chambre de commerce et d'industrie Innovation de Bretagne (CCI Innovation Bretagne).



Cet évènement qui a réuni plus d'une centaine de personnes dont des PME, ETI, grands groupes et des collectivités territoriales s'inscrit dans la nouvelle politique interministérielle de sécurité économique.

A cet effet, la préfecture de région a mis en œuvre la nouvelle gouvernance qui organise l'action territoriale de l'État en faveur de la promotion et de la protection des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation présents en Bretagne.

## Mise en œuvre opérationnelle de la réforme de la formation professionnelle

La loi 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a opéré de profondes modifications dans le monde de la formation professionnelle et de l'apprentissage, avec notamment la refonte de l'architecture financière du système.

De nouveaux acteurs se sont mis en œuvre progressivement : France compétences, chargée de la régulation et du financement, les opérateurs de compétences (Opco) en charge de l'alternance et du plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés, la Caisse des dépôts en charge du compte personnel de formation (CPF) ; mais également les associations « Transitions Pro » et les opérateurs chargés du conseil en évolution professionnelle (CEP).

Avec la nomination de référents apprentissage aux niveaux régional et départemental, la Direccte a notamment été chargée :

- d'assurer une veille active et réactive sur l'ensemble de la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage ;
- d'aider à développer et à consolider l'offre d'apprentissage ;
- d'identifier et remonter les problématiques afin que soit organisé leur traitement national auprès des branches, des opérateurs de compétences, de France compétences ;
- de réaliser un état des lieux de l'alternance en Bretagne en 2018.

Faire de la pédagogie auprès des acteurs du territoire, échanger sur la période transitoire, contribuer à l'avis donné par le bureau du CREFOP sur la sélection des opérateurs du CEP, intervenir auprès des organismes de formation, dont les centres de formations d'apprentis (CFA), l'ex-Fongecif, les branches professionnelles, les instances consulaires, les Opco, les partenaires sociaux et les entreprises et déployer des formations en interne, sont autant d'actions conduites par le service régional de contrôle (SRC) et le service Accès et retour à l'emploi, formation professionnelle (AREFP).

La Direccte assure également le pilotage du comité régional de l'apprentissage, qui réunit tous les trimestres les autorités académiques, le Conseil régional, les Chambres consulaires, les représentants des CFA, des branches professionnelles, le service public de l'emploi régional (SPER).

## Faciliter les recrutements dans l'agroalimentaire

Ce secteur à forts enjeux économiques rencontre des difficultés à recruter. De ce constat est né un dispositif expérimental sur les bassins de Quimper, Quimperlé et Châteaulin (29) : « Agil'Agro ».

Ce dispositif, financé par l'État, a pour objectif de :

- Développer l'attractivité de la filière ;
- Améliorer l'employabilité des salariés et des demandeurs d'emploi ;
- Favoriser et faciliter les mobilités et les sécuriser juridiquement.

Cette démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est l'une des priorités du CTEF de Cornouaille. Il implique, outre les entreprises, la branche et les partenaires sociaux pour rechercher des solutions concrètes de proximité. Les premiers travaux ont porté sur la mobilité pour répondre à des difficultés exprimées par certaines entreprises : comment rejoindre la zone industrielle en dehors des horaires de desserte par les moyens collectifs communautaires ?

Lancée le 10 octobre, cette expérimentation a déjà convaincu douze entreprises qui se sont engagées dans la démarche en signant la charte. Ces dernières ont la volonté de développer leur attractivité pour attirer de nouveaux talents et les fidéliser.

## Pacte régional d'investissement dans les compétences (2019-2022) 216 M€ dont 56 M€ pour l'année 2019.

Le pacte régional contribue au déploiement du plan national d'investissement dans les compétences (PIC) 2019-2022, doté de 15 milliards d'euros, qui vise à construire une société de compétences. L'objectif est l'accompagnement d'un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail.

Après un important travail partenarial mené par les équipes du Conseil régional et de la Direccte, avec l'appui de la DGEFP et du Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, le pacte régional breton 2019-2022, a été signé, par la ministre du travail, le président du Conseil régional et la préfète de région le 8 avril 2019.

En Bretagne, le pacte porte un engagement financier global de l'État de 216,61 M€, dont 56,86 M€ au titre de l'année 2019.

Cet apport financier de l'État permet de financer chaque année 6 500 places supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi en Bretagne, dont 1 500 confiées à Pôle emploi.

Le pacte breton propose 6 objectifs thématiques : Aller vers les publics, accompagner les publics, apporter des réponses formation innovantes, impliquer les entreprises, impliquer les territoires, favoriser une dynamique partenariale innovante et transformante.

L'une des actions projetées, le dispositif «Prépa projet» fera l'objet d'une évaluation qualitative par une équipe de chercheurs pilotés par la Dares. Le dispositif permet aux publics de se préparer avant d'intégrer une formation qualifiante ou d'accéder directement à un emploi en participant à des ateliers thématiques « d'exploration des possibles » ou des ateliers sectoriels « de concrétisation d'un projet professionnel ».

Le suivi de la mise en œuvre du Pacte est assuré trimestriellement au sein d'un groupe associant les services du Conseil régional, de l'État (Direccte, Rectorat, DRAAF) et les membres du SPER (Pôle emploi, Cheops, ARML).

## Les entreprises bretonnes s'engagent pour l'inclusion et l'insertion professionnelle



Trophées remis par Muriel Pénicaud, ministre du Travail qui a conseillé aux entreprises présentes « de ne pas recruter qu'au CV. Mettez un jeune dans votre moteur et ça va carburer ».

« La France, une chance. Les entreprises s'engagent ! » a pour objectifs d'impulser et d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle des personnes fragiles éloignées du marché du travail. Les clubs, mis en place dans chaque département, mobilisent et accompagnent les entreprises locales qui s'engagent, ou souhaitent s'engager, pour l'inclusion par l'emploi. Rejoindre la démarche c'est participer à l'émulation territoriale, partager ses bonnes pratiques et nourrir celles des autres. Intégrer des personnes autistes, des réfugiés, des personnes en situation de handicap, des jeunes en difficultés d'apprentissage ou proposer une école de formation au cœur de l'environnement professionnel sont autant d'initiatives développées par les entreprises bretonnes que l'union des entreprises 35 a souhaité mettre en lumière et récompenser à l'occasion des trophées de l'inclusion.

## L'insertion par l'activité économique, un tremplin vers l'emploi durable, un vivier pour les entreprises locales.

L'insertion par l'activité économique (IAE) est une étape intéressante et valorisante dans le parcours d'insertion d'un demandeur d'emploi et fait appel à des partenaires mobilisés.

Des initiatives nouvelles voient le jour sur les territoires pour changer les regards. En effet, dans le secteur de l'IAE, comme sur le reste du marché du travail, les recrutements sont difficiles et les stéréotypes de sexe encore bien présents. Les structures offrent pourtant un accompagnement personnalisé qui permet aux bénéficiaires de se reconstruire, de reprendre confiance en soi et de regagner l'estime de soi dans un objectif d'aller vers l'emploi. L'acquisition de compétences et la formation permettent de se remettre en selle, de construire un projet professionnel pour ensuite travailler au sein des entreprises locales.

Toutefois, les publics éloignés de l'emploi, n'osent pas toujours franchir les portes. C'est la raison pour laquelle sur une semaine, les acteurs de l'IAE ont souhaité mieux faire connaître les structures auprès du public demandeur d'emploi, des professionnels de l'insertion et aussi des entreprises de la zone

d'emploi de Vannes. Rencontres et visites étaient proposées du 16 au 20 septembre.

Dans le Finistère, c'est un concours photo «Osons la mixité des métiers !» qui a été lancé. Les objectifs de ce concours étaient notamment de favoriser la connaissance de la diversité des métiers dans l'insertion par l'activité économique, de promouvoir la mixité de ces métiers, de sensibiliser les participant.e.s et le public à la notion de mixité professionnelle tout en valorisant le sens de l'engagement, de l'initiative, de la créativité des participant.e.s au concours photos.

Ces photos ont montré que les supports d'activité sont mixtes, accessibles à toutes et tous en véhiculant la valeur d'égalité. Faire réfléchir l'encadrement et les bénéficiaires à ces questions et obtenir des photographies sans stéréotype de sexe a permis aux structures de revoir leur communication. Les photos ont fait l'objet d'expositions itinérantes et certaines d'entre elles ont été reprises pour la carte de vœux de la Direccte.

# Entreprises, Emploi et Économie

## L'ÉPIDE, un accompagnement global des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification

**50% des jeunes volontaires sortis de l'ÉPIDE de Lanrodec en 2019 étaient en situation d'emploi, de formation ou d'alternance à l'issue du parcours.**

La mission des établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) consiste à accompagner des jeunes adultes non diplômés ayant abandonné leur scolarité au collège ou en cours de CAP ou de BEP, avec une cible de 40% de primo décrocheurs, c'est-à-dire des jeunes de niveaux VI et Vbis. Ce décrochage précoce est souvent associé à des parcours de vie compliqués, parfois à des difficultés cognitives qui rendent les apprentissages plus complexes. L'objectif d'accompagner une part significative (40%) de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), conforte cette ambition de proposer une solution et des moyens pour se construire à des jeunes qui connaissent des difficultés importantes. L'EPIDE est l'un des rares dispositifs à être en mesure de leur proposer un accompagnement véritablement global (préparation à l'emploi, remise à niveau, acquisition de compétences comportementales, suivi sanitaire et social, et hébergement), grâce à un taux d'encadrement important et à son fonctionnement en internat. Les jeunes accueillis dans ce dispositif bénéficient d'un statut particulier et signent un contrat de volontariat pour l'insertion d'une durée de 8 mois, qui peut être renouvelé.

Créé en 2016 l'EPIDE de Lanrodec, situé à mi-chemin entre Guingamp et Saint-Brieuc dans les Côtes d'Armor, a intégré 143 volontaires en 2019. Parmi les jeunes sortis d'un parcours d'accompagnement en 2019, plus de 50% avaient une solution en emploi, en formation ou en alternance.

Cet établissement est partenaire des initiatives du « Plan 10 000 entreprises inclusives », et signataire de plusieurs chartes avec des clubs d'entreprises de la région. Il a développé des liens avec les structures de l'insertion par l'activité économique, et organise des temps d'échanges et d'interconnaissance avec de nombreux acteurs locaux.

En novembre 2019, L'EPIDE a ouvert ses portes aux partenaires économiques, aux employeurs et aux acteurs de l'insertion et de l'accompagnement. Ce temps fort a réuni plus de 40 partenaires incontournables de la région.



## Un CDD tremplin pour les travailleurs handicapés

**Au 23 octobre 2019, 4 entreprises adaptées bretonnes sont entrées dans l'expérimentation.**

La réforme des entreprises adaptées (EA) engagée depuis la fin 2017 est opérationnelle depuis le 1er janvier 2019. Elle s'inscrit dans le cadre de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 et dans celui de l'engagement National « Cap vers l'Entreprise Inclusive 2018 – 2022 ».

Prévue par l'article 78 de loi, une expérimentation a été ouverte fin 2018 aux entreprises adaptées volontaires, qui souhaitent embaucher des personnes en situation de handicap volontaires dans le cadre d'un contrat à durée déterminée spécifique dit « tremplin ».



Ce parcours limité dans le temps a pour objet de favoriser les mobilités professionnelles vers les employeurs autres que les entreprises adaptées et doit permettre, selon les besoins des personnes, l'acquisition d'une expérience professionnelle, de formation qualifiante et d'un accompagnement renforcé et individualisé. Il a pour objectif de favoriser la réalisation des projets professionnels de ces personnes, à la construction duquel elles doivent, à leur mesure, pouvoir contribuer.

Au 1er juillet 2019, 4 EA ont été agréées :

- APF 3I Concept ;
- APF Entreprises 56 ;
- Bretagne Ateliers ;
- EA Sillery Quimper.

Le premier CDD Tremplin signé le 16 septembre au sein de Bretagne Ateliers (35) a fait l'objet d'une visite de l'établissement en présence de la presse.

## Une journée dédiée à l'accompagnement professionnel dans le secteur de l'aide à domicile 175 élus locaux et professionnels de l'économie sociale et solidaire réunis à Landerneau.

Le 11 décembre 2019, l'unité départementale du Finistère accompagnait la réalisation du 1er Congrès de l'aide et de l'accompagnement à domicile mené par le réseau et syndicat employeur UNA. Cette journée avait pour objectif de présenter le rôle et les enjeux des services du domicile en matière de cohésion sociale et développement local. Ce rendez-vous a également permis de découvrir le tutorat professionnel développé au sein des services du Finistère depuis 2018, sous l'impulsion de l'unité départementale. Dans la continuité de ce renforcement professionnel en matière d'emploi-formation, des innovations pour accroître la qualité d'intégration dans ces métiers et limiter le turn-over sont déployées en continue et apportent des résultats probants.

Monsieur le préfet a profité de cet événement pour signer les 4 premières chartes « Le Finistère une chance. Les entreprises s'engagent ». Les associations ALDS de Cléder, As DOMICILE sur le pays de Morlaix, l'ACIMAD sur la Cornouaille et AMADEUS aide et soins sur le secteur de Brest-Landerneau-Lesneven ont ainsi contractualisé leur engagement en faveur de l'inclusion.



## Journée des initiatives territoriales pour l'emploi

### la Bretagne organise une seconde édition.

La Direccte et le Conseil régional se sont associés pour organiser la deuxième édition de la journée bretonne des initiatives territoriales. Inspirée de la JITE nationale créée par la DGEFP en 2014, cette journée vise à mettre en avant des démarches collectives menées en faveur de l'emploi et de la formation et portées par les acteurs territoriaux du champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

L'objectif de cette seconde édition, qui fait suite à celle initiée en 2017, était de promouvoir les coopérations entre acteurs, d'optimiser les potentiels en Bretagne et d'engager une réflexion ouverte et approfondie sur la mutualisation de bonnes pratiques menées avec succès dans le domaine de l'emploi, de la formation et autour de l'enjeu de la sécurisation des parcours.



La journée s'est organisée sous forme d'ateliers avec pas moins de 30 projets présentés autour de deux axes forts : **l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi**, avec la notion de fluidité, de continuité des parcours, avec un regard sur l'accompagnement des publics, des entreprises et la prise en compte de thématiques transversales comme l'égalité professionnelle et la diversité.

Ce rendez-vous a permis aux quelques 200 professionnels présents à Lorient le 12 mars, d'échanger avec les porteurs sur ces solutions innovantes, de partager leurs expériences et repérer les bonnes pratiques qui fonctionnent et peuvent essaimer sur le territoire.

Il est à noter que cinq de ces projets bretons ont été présentés lors de l'édition nationale organisée à Paris en juin, et l'un d'entre eux « Welcome to Roazhon » figure parmi les « quelques initiatives locales inspirantes » du [guide « Formation, questions RH, gestion d'entreprise »](#), à l'usage des commerces et des petites entreprises en zone rurale.

Plus d'info : [www.jite-bretagne.org](http://www.jite-bretagne.org)

# Politique du Travail

## Introduction

L'inspection du travail met en œuvre la politique du travail définie par l'autorité centrale de l'inspection du travail. Les priorités définies pour l'année 2019 sont orientées autour de 4 axes.

- La lutte contre le travail illégal ;
- Le contrôle des travailleurs détachés ;
- L'égalité professionnelle ;
- La préservation de la santé et sécurité des travailleurs :
  - Lutter contre les chutes de hauteur ;
  - Éviter l'exposition à l'amiante ;
  - Contrôler les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cette année 2019 a été marquée par 2 sujets majeurs :

- La transformation des instances représentatives du personnel – DP, CE, CHSCT- en une instance unique : le comité social et économique (CSE),
- La mise en place de l'index de l'égalité, qui contraint toutes les entreprises de plus de 50 salariés à s'interroger sur leurs pratiques en matière d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

En Bretagne, l'inspection du travail veille à l'effectivité du droit du travail d'environ un million de salariés dans plus de 85 000 établissements d'entreprise, auxquels s'ajoutent les nombreux chantiers de construction.

Pour faire progresser les conditions de travail des salariés, l'ensemble du système d'inspection se mobilise, par l'information des obligations réglementaires au plus près des entreprises (*partenaires sociaux, grands donneurs d'ordre ou maîtres d'ouvrage, représentants des professionnels...*), par les informations délivrées aux usagers par les services de renseignement mais également par les contrôles de l'inspection du travail et la mise en œuvre de moyens coercitifs.

Du fait de l'étendue de la surface maritime de la région et du nombre de noyades en mer, l'inspection du travail a intégré dans son plan de contrôle une campagne pluriannuelle ciblée sur les navires de pêche pour tenir compte de cette spécificité.

## Point d'étape du fonctionnement des observatoires départementaux du dialogue social Le dialogue social, ça s'apprend et ça s'entretient.



Mis en place en 2018, les observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ont pour mission de favoriser et encourager le développement du dialogue social et de la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés.

La Direccte a souhaité organiser une rencontre interdépartementale après une année de fonctionnement afin de présenter et découvrir les modalités de fonctionnement de chaque observatoire, les actions engagées mais aussi d'identifier des pistes d'actions nouvelles pour les mois à venir.

Au cours de cette journée, les participants ont insisté sur la nécessité d'une meilleure visibilité et reconnaissance des observatoires dans leur département. Cette visibilité renvoie à la communication institutionnelle mais aussi aux moyens techniques et financiers dont disposeront les observatoires pour impulser et soutenir des actions départementales de promotion du dialogue social au sein des entreprises en complémentarité avec d'autres acteurs socio-économiques.

## 2019, année marquante pour faire progresser l'égalité professionnelle

### 100% des entreprises bretonnes de + de 1 000 salariés et 82% des entreprises de 250 à 999 salariés ont publié leur index de l'égalité.

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat et doit se traduire en actes dans les entreprises à travers :

- L'obligation de transparence sur les écarts de rémunération ;
- L'entretien de retour de congé de parentalité et le maintien du poste de travail ;
- L'obligation de résultat visant à éradiquer tout écart de salaire injustifié dans les 3 ans et l'obligation de négocier un plan.

Les référents égalité de la Direccte ont accompagné les entreprises de +250 salariés à la mise en place d'une nouvelle obligation pour les entreprises : l'index de l'égalité professionnelle, qui objective les disparités entre les sexes au sein de l'entreprise.

Cet accompagnement s'est notamment traduit par l'organisation ou la participation à 15 réunions publiques touchant 135 entreprises ou par le conseil individuel.

En outre, les agents de contrôle de l'inspection du travail ont réalisé 227 contrôles, auxquels il faut ajouter une centaine d'interventions des services sur les accords et plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle.

- Près de 20% des entreprises bretonnes ont un indicateur inférieur à 75 points et doivent prendre des mesures correctives.
- Les contrôles se poursuivent sur les obligations liées à l'index et le retour de congé de parentalité mais aussi sur le respect des obligations de négocier.

## Agir collectivement pour la santé au travail

Le plan régional de santé au travail (PRST) breton constitue la feuille de route en matière de santé pour la période 2016-2020.

### Prendre soin de ceux qui nous soignent

2019 a vu naître la première rencontre régionale des acteurs des établissements sanitaires et médicaux-sociaux. L'objectif de cette journée était de sensibiliser sur les enjeux de la santé au travail par l'apport de connaissances, d'outils méthodologiques ou encore de retours d'expériences.

Différents thèmes ont ainsi pu être abordés :

- la prévention des risques psycho-sociaux et des troubles musculo-squelettiques,
- la qualité de vie au travail,
- la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences afin de prévenir l'usure professionnelle.

### Agir sur la santé au travail des femmes

Autre première fois : la journée régionale autour des enjeux de santé au travail des femmes. Organisée en partenariat avec les organisations représentées au comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) et notamment la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), cette journée s'adressait à titre principal aux acteurs de la prévention et aux entreprises afin de les sensibiliser et les outiller pour une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les actions de prévention menées à l'échelle des entreprises et plus globalement de la société. Une [plaquette d'information spécifique](#) a été largement diffusée à cette occasion.

### Outiller les TPE et PME

D'autres actions du PRST ont permis la réalisation de différents outils à destination des TPE et PME, dont [un site internet](#) dédié à la démarche de prévention des troubles musculo squelettiques (TMS), une [plaquette](#) pour prévenir les risques liés à l'utilisation des produits chimiques ou bien un [accompagnement des entreprises locales](#) dans leur démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT).

Ces outils sont disponibles sur le site de la [Direccte](#) et sur le portail [mon-entreprise.bzh](#)

## Eviter l'exposition à l'amiante

Interdit depuis 1997, l'amiante reste pourtant présent dans de nombreux bâtiments et équipements construits avant cette date. Inhalées, les fibres d'amiante peuvent se déposer au fond des poumons et provoquer des maladies respiratoires graves, voire des cancers broncho pulmonaires. De nombreux professionnels et particuliers sous-évaluent toutefois les risques d'intervention sur les matériaux contenant de l'amiante, les risques pour la santé étant invisibles, différés mais mortels.

On constate encore trop souvent que des travaux, sont menés sur des produits amiantés sans diagnostic préalable ni respect des procédures adéquates.

## 1 000 interventions réalisées

C'est la raison pour laquelle, les agents du système d'inspection ont axé leurs contrôles auprès des couvreurs. Ces contrôles ont permis d'établir une sous-évaluation des risques dans le document unique d'évaluation des risques (DUER), puisque l'évaluation de l'amiante est suffisante dans seulement 17% des cas. Ils ont également constaté que la formation est également un point de faiblesse de ces entreprises.

La Direccte a également souhaité sensibiliser les particuliers qui seraient amenés à effectuer des travaux de rénovation. Une plaquette d'information a été adressée à l'ensemble des EPCI et des offices notariaux de la région.

L'action spécifique à destination des couvreurs sera reconduite en 2020. D'autres actions viendront en complément, sur les chantiers en locaux occupés, les écoles et les grosses réhabilitations notamment.

# Politique du Travail

## Eviter les noyades

En raison du nombre de noyades liées à des chutes à la mer, l'inspection du travail du secteur maritime de Bretagne a mis en place, à partir d'outils adaptés, une campagne pluriannuelle de contrôles, essentiellement pour les navires de pêches, premiers concernés par le risque.

Cette première campagne a permis de contrôler 40 navires de pêche. Seuls 22 navires disposaient de vêtements à flottabilité intégrée (VFI) adaptés de 150 Newtons (NT) et 9 autres embarquaient à bord des VFI de 50 NT. Par ailleurs, ces équipements de protection individuels (EPI) soumis à vérification ne l'ont été que dans 7 cas et 12 navires procédaient à des remplacements systématiques.

Le constat général de cette première étape, qui s'est voulue pédagogique, est que même si les marins se dotent de VFI, le port de cet EPI se fait souvent sans consignes d'utilisation, sans formation et sans exercice, de type abandon.

La campagne se poursuit et des contre visites sont prévues pour s'assurer de la mise en œuvre de mesures effectives.



## L'unité départementale du Finistère, partenaire de SAFExpo, salon de la prévention et de la sécurité

### Informer sur le risque du radon et de l'amiante

Au-delà des missions de contrôle de l'inspection du travail, les agents informent et conseillent les entreprises pour faire appliquer le droit et faire avancer le dialogue social en garantissant au mieux la protection des salariés. C'est donc tout naturellement que l'unité départementale du Finistère est partenaire du salon professionnel de la prévention et de la sécurité au travail qui s'est déroulé à Brest les 10 et 11 octobre derniers.

Au travers d'une conférence et d'un atelier, les responsables d'unité de contrôle de Quimper et de Brest ont sensibilisé les personnes présentes à l'évaluation du risque amiante, à l'origine d'un millier de décès par an, mais également au risque radon, fortement présent en Bretagne, puisque 93% des communes du Finistère sont situés en zone radon à potentiel élevé.



Les agents de contrôle se sont relayés sur le stand pour répondre aux différentes questions et démontré tout l'intérêt d'agir en prévention plutôt qu'en réponse à une situation, parfois dramatique.

Les visiteurs ont pu repartir avec de la documentation, dont les outils développés dans le cadre du CROCT, comité régional d'orientation des conditions de travail, sur le risque chimique, la prévention des troubles musculo squelettiques, les risques de chutes de hauteur sur toitures en matériaux fragiles, la santé des femmes au travail, ...

Autant de champ sur lesquels les agents du système d'inspection sont mobilisés au quotidien.

## Prévenir les chutes de hauteur

### 5 accidents du travail mortels, pour chute de hauteur, ont été dénombrés en Bretagne.

La lutte contre les chutes de hauteur, parmi les premières causes d'accident du travail mortel, constitue une priorité de l'inspection du travail : 1 873 interventions ont été menées en 2019, dont 4 journées de contrôle collectives dans le secteur du BTP, ayant tantôt pour cible des pavillons, des chantiers de niveau 2 ou bien un secteur professionnel.

En Ile-et-Vilaine, les agents de contrôle ont conduit cette opération en partenariat avec les services de la CARSAT : 227 salariés contrôlés travaillant pour 105 entreprises différentes. 10 arrêts temporaires de travaux ont été prononcés au cours de cette journée et 13 arrêts de travaux « informels » ont conduit les entreprises à régulariser immédiatement la situation dangereuse constatée.

Dans le Morbihan, 29 entreprises ont fait l'objet de contrôles, qui ont donné lieu à 4 arrêts de travaux et une infraction de travail dissimulé.

En 2020, des actions de prévention associeront la CARSAT, l'OPPBTB et les préventeurs. Elles prendront notamment la forme de journées de contrôle dans le secteur du bâtiment, le maritime, la construction navale ou encore les industries agroalimentaires.

## Temps de conduite trop longs, temps de repos insuffisants génèrent des risques pour les conducteurs routiers mais également pour l'ensemble des usagers.

Les contrôles sur route avec la DREAL, ou lors des opérations de chargement/déchargement ou dans les entreprises, ont pour objectif de veiller au respect des bonnes conditions de travail des conducteurs routiers, qu'il s'agisse du compte propre ou du compte d'autrui.

Différentes opérations ont été conduites sur le territoire, dont une opération interdépartementale réalisée fin 2019 dans le Finistère avec l'appui des agents de contrôle spécialisés d'Ille et Vilaine et les services de la DREAL qui a permis de contrôler 22 entreprises. Au-delà du contrôle sur la durée du travail, cette opération permet également d'échanger avec les chauffeurs sur leurs conditions de travail de manière plus large.

On note que dans le secteur du transport d'animaux vivants, bien souvent l'approvisionnement d'une chaîne d'abattage ou le bien-être animal prime sur le respect de la réglementation.

Des sites logistiques ont également fait l'objet de contrôle qui ont mis en évidence des anomalies tantôt liée à un défaut de vérification du haillon, tantôt à une surcharge du véhicule ou bien des situations graves et structurelles d'infractions à la durée du travail des chauffeurs.

Un suivi particulier s'est aussi opéré sur le dépannage poids lourd, au sein de sites finistériens d'entreprises nationales du secteur où la durée du travail des dépanneurs a été investiguée. Dans tous les établissements, il est apparu des manquements en matière de respect des repos quotidiens. Ces anomalies pouvaient engendrer de la fatigue pour les opérateurs qui effectuent des dépannages dans des conditions parfois périlleuses, nécessitant une bonne réactivité. Après échanges, les enseignes concernées ont revu leurs pratiques, notamment au moyen d'accords collectifs renégociés nationalement. Aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre des employeurs concernés puisque les repos sont désormais accordés conformément au code du travail.

Par ailleurs, dans la continuité de l'action départementale portant sur la durée du travail dans les ambulances, l'unité départementale d'Ille-et-Vilaine a invité tous les employeurs du secteur du transport sanitaire à une réunion d'information portant sur la réglementation applicable en matière de durée du travail, issue de l'accord du 16 juin 2016, sur l'action départementale de contrôle des entreprises du transport sanitaire et sur les suites données. Cette rencontre qui a réuni 25 représentants d'entreprises a été suivie d'un temps de questions/réponses.



## Lutter contre le travail illégal, notamment par le contrôle des prestations de services internationales

### Plus de 2 000 interventions en matière de travail illégal dont 800 sur les PSI.

L'action de l'inspection du travail s'est encore renforcée en 2019 en matière de lutte contre le travail illégal\* et de fraude au détachement de travailleurs.

En effet, le travail illégal porte atteinte aux droits des travailleurs, il est destructeur des équilibres des comptes publics et facteur inacceptable de concurrence déloyale entre les acteurs économiques.

L'objet des contrôles des prestations de services internationales (PSI)\*\* est de vérifier la légalité du détachement, notamment son caractère temporaire, ainsi que de vérifier le respect des règles en matière de rémunération, de temps de travail, de sécurité sociale, et de santé et de sécurité au travail.



En Bretagne, la lutte contre le travail illégal porte prioritairement sur les secteurs du BTP, de l'industrie agro-alimentaire, sur les activités saisonnières, les grands événements sportifs et culturels et les activités de transport.

Plusieurs affaires significatives ont fait l'objet de procédures pénales, dont une infraction de travail dissimulé par dissimulation d'emplois salariés relevée à l'encontre d'une entreprise suisse qui recourait à 20 faux travailleurs indépendants sur un chantier de rénovation d'un grand magasin de Rennes. Un PV a également été relevé à l'encontre du grand magasin pour avoir sciemment eu recours à de faux travailleurs indépendants.

Par ailleurs, 6 entreprises se sont vues interdire par décision administrative de la Direccte de poursuivre leurs activités, pour une durée allant de 30 à 45 jours.

\*Le travail illégal se rapporte au :

- Travail dissimulé par dissimulation d'activité, d'emploi de salariés ou d'heures travaillées,
- Marchandage,
- Prêt illicite de main d'œuvre,
- Emploi d'étrangers sans titre de travail ou de séjour,
- Cumul irrégulier d'emploi.

\*\*Les prestations de services internationales (PSI) concernent les activités réalisées en France par des entreprises établies à l'étranger et qui détachent pour ce faire des travailleurs.

# Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

En 2019, les agents du pôle C ont agi en faveur du bon fonctionnement concurrentiel des marchés, de la protection des consommateurs, de la sécurité et de la conformité des produits et des services et du respect des règles de métrologie légale.

## Les missions opérationnelles ont porté sur :

- le contrôle de l'équilibre des relations entre les acteurs économiques, et notamment les relations entre la grande distribution et ses fournisseurs dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi Egalim ;
- le contrôle des délais de paiement interentreprises ;
- la conduite d'enquêtes et d'investigations en matière de pratiques anticoncurrentielles et de suivi de la commande publique ;
- la réalisation de contrôles dans les secteurs du tourisme, des fruits et légumes, de l'alimentation animale, de la sécurité des jouets et dans le domaine de la métrologie légale.

Par ailleurs, le pôle C pilote au niveau régional les missions garantissant la sécurité et la protection économique des consommateurs que mettent en oeuvre les 4 directions départementales - de la cohésion sociale et - de la protection des populations (DD(CS)PP).

## Concurrence

### Les réseaux de franchise PIZZA SPRINT et DOMINO'S PIZZA sanctionnés par le tribunal de commerce de Rennes



Après de longues investigations diligentées par le service Concurrence au sein du réseau de franchise PIZZA SPRINT, une assignation a été déposée par le ministre de l'Economie auprès du tribunal de commerce (TC) de Rennes en avril 2017.

Cette assignation visait plusieurs sociétés du réseau de franchise PIZZA SPRINT mais aussi la société DOMINO'S PIZZA France ; laquelle a racheté le réseau PIZZA SPRINT et a poursuivi les pratiques litigieuses.

L'analyse des relations commerciales en vigueur au sein de ce réseau de franchise a permis de révéler l'existence de clauses contractuelles et de pratiques commerciales manifestement déséquilibrées pour les franchisés ; se traduisant par un ensemble de droits au seul bénéfice du franchiseur et par des obligations lourdes, pesant sur la santé financière et l'indépendance des sociétés des franchisés.

L'assignation visait également des facturations, aux franchisés, de frais dénués de contreparties. 28 franchisés du réseau Pizza Sprint se sont joints à l'action ainsi intentée.

Ce dossier a été plaidé le 24 juin 2019, devant le TC de Rennes, lors d'une audience dédiée. Etaient sollicité le prononcé de la nullité des clauses contestées, d'une amende civile de 2 millions d'euros, de la répétition aux franchisés de sommes indûment perçues par le franchiseur, de la cessation des pratiques et de la publication du jugement.

Le délibéré a été rendu par le TC de Rennes le 22 octobre 2019 et a pour partie acquiescé aux demandes ainsi formulées en prononçant la nullité de certaines clauses litigieuses, en ordonnant de modifier les clauses pour les contrats en vigueur et pour ceux à venir et de permettre aux franchisés de pratiquer leurs propres prix de vente grâce à un outil informatique adapté. Les franchisés ont quant à eux obtenu le prononcé de dommages et intérêts s'élevant à près de 3 millions d'euros.

La DGCCRF a fait appel de cette décision.

## Contrôler les offres promotionnelles, encadrées par la loi Egalim

### 204 contrôles réalisés dans les quatre départements bretons auprès des unités de production, des grandes et moyennes surfaces (GMS) et des commerces de détail.

L'ordonnance n° 2018-1128 du 12 décembre 2018 est entrée en vigueur le 1er février 2019. Il s'agit d'un texte d'application de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, plus connue sous le nom de loi Egalim.

Ces textes prévoient :

- L'encadrement en valeur des promotions sur les produits alimentaires et les produits destinés à l'alimentation des animaux ;
- L'interdiction du terme « gratuit » sur les produits, l'emballage ou sur un affichage à proximité.

Dans ce cadre, les services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont réalisé des contrôles tout au long de l'année 2019. Les investigations ont, tout d'abord, concerné les catalogues promotionnels des établissements et les sites Internet afférents avant d'être menées en magasin.

Les vérifications ont porté sur :

- **Les avantages promotionnels avec annonce de réduction de prix chiffrée** qui ne doivent pas dépasser 34% du prix de vente de base. Les avantages promotionnels non chiffrés ne sont pas concernés par ces vérifications (ex: prix en baisse, prix choc, etc) ;
- **Les offres promotionnelles avec une offre d'une quantité offerte**, c'est-à-dire les offres du type «2+1 offert», «X% de plus sur la bouteille de jus», etc ;
- **Les avantages de fidélisation ou de cagnottage affecté**. Le fait d'acheter un produit déterminé permet au consommateur de bénéficier d'un bon d'achat pour un prochain achat ou bien d'une remise, cumulée sur sa carte de fidélité, à déduire sur le montant prochain de ses achats.
- **Les bons de réduction accordés par les fournisseurs**, il s'agit des promotions du type «X euros de réduction accordés» ;
- **Les promotions accordées sur les produits alimentaires comportant une date limite de consommation (DLC) courte**
- **L'utilisation du terme «gratuit»**, qui ne doit plus figurer sur les produits ou sur aucun autre support de publicité.



Les contrôles réalisés dans les quatre départements bretons auprès des unités de production, des grandes et moyennes surfaces (GMS) et des commerces de détail ont révélé un taux d'anomalie de 30%. Les constatations ont abouti à 51 avertissements, 1 injonction et 3 procès-verbaux administratifs.

## A l'occasion des fêtes de fin d'année, la DGCCRF renforce ses contrôles

### 404 établissements contrôlés, dont 155 ont présenté des anomalies.

Les fêtes de fin d'année génèrent une activité commerciale intense et représentent ainsi un fort enjeu de consommation. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a procédé au contrôle de l'ensemble des secteurs d'activité économique concernés dans le but d'offrir la meilleure protection économique et sécurité physique au consommateur. Dans le cadre de l'opération de fin d'année (OFA) tous les produits alimentaires ou non alimentaires et toute prestation de service particulièrement liés aux fêtes de fin d'année et commercialisés pendant la période considérée sont ciblés. Une attention particulière a été portée à la vente de produits « phares » et gammes de produits spécialement conçus et conditionnés pour les fêtes. Les enquêteurs recherchent en priorité les fraudes sur les produits portant atteinte à la sécurité du consommateur ainsi que les pratiques commerciales déloyales susceptibles de tromper ou d'induire en erreur ce dernier.

Cette enquête, qui a eu lieu du 4 novembre 2019 au 15 janvier 2020 a permis de constater l'émergence de nouvelles tendances : le recyclage des matières premières, des ateliers créatifs, des productions locales commercialisées en circuits courts. Celles-ci ont pour conséquence la mise sur le marché de produits fabriqués en petites séries et en petits lots souvent sans traçabilité et sans prise en compte des risques liés à leur utilisation.



# Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

## Contrôles dans le secteur de la rénovation thermique énergétique et des énergies renouvelables

46 contrôles d'entreprises réalisés au cours de l'année 2019 en Bretagne.

7 avertissements, 5 injonctions, 7 procès-verbaux pénaux, 7 procès-verbaux administratifs dressés.  
Soit un taux d'anomalie de 51,35 %.

Séduits par la possibilité de réduire leur facture énergétique et de protéger l'environnement, de nombreux consommateurs investissent dans des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. Depuis plusieurs années, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) observe des infractions graves dans ce secteur.

Il a pu être relevé lors des contrôles effectués sur la région, que l'identité de l'entreprise et la nature commerciale de l'appel ne sont pas toujours clairement annoncées, que le dispositif de Bloctel n'est pas respecté et que les règles de la vente à domicile sont volontairement ignorées. En outre, plusieurs entreprises utilisent frauduleusement les labels « RGE » ou « QUALIBAT » sans réelle certification, alors que ces labels ont pour vocation d'aider les consommateurs à sélectionner des professionnels compétents dans le cadre de la rénovation énergétique. Il a aussi été relevé de faux avis de consommateurs sur des sites Internet, ou encore de fausses allégations concernant des facilités de paiement alors que les chèques étaient tous encaissés le même jour. De même, les enquêteurs ont constaté la fourniture et la pose d'une pompe à chaleur inadéquate pour le réseau électrique, modèle branché sur du 380V alors que le branchement ne peut dépasser 200-240V.

Ces manquements ont été constatés lors de démarchages téléphoniques ou à domicile à l'encontre d'entreprises qui proposent des « travaux d'isolation à 1€ » ou la pose de pompe à chaleur ou bien encore des panneaux photovoltaïques.



### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU

**8 RÉFLEXES À ADOPTER**

- 1** **Vous voulez faire des économies d'énergie ?**  
Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller FAIRE.
- 2** **Les services publics ne démarchent jamais !**  
Attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou de votre fournisseur d'énergie.
- 3** **Démarché ? Ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne signez jamais le jour même.** Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.
- 4** **Ne vous précipitez pas : Demandez un devis et comparez avec d'autres offres.**
- 5** **Méfiez-vous des offres trop alléchantes !**  
Vous n'avez pas nécessairement droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être bien inférieures aux promesses.
- 6** **Si vous avez contracté un crédit,** ne signez pas l'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés.
- 7** **Un litige ? Pensez aux associations de consommateurs pour vous aider.**
- 8** **Les pratiques d'une entreprise vous semblent frauduleuses ?**  
Contactez la DGCCRF.

**Logos :** République Française, DGCCRF, Agence nationale de l'habitat, ADEME

Renseignez-vous auprès d'un conseiller FAIRE au 0 806 800 700 ou sur [www.FAIRE.fr](http://www.FAIRE.fr)

## L'opération de remise en conformité des installations d'avitaillement en carburant des installations portuaires est maintenant terminée.

**79 installations portuaires contrôlées, soit la totalité des installations que compte la Bretagne.**

Décidée fin 2017, cette opération de contrôle a porté sur l'ensemble des installations d'avitaillement en carburant des ports de commerce, de pêche et de plaisance de Bretagne. Elle fait suite à celle initiée en 2012, l'objectif étant de s'assurer de l'effectivité des mises en conformité et d'inspecter les sites créés entre-temps.

L'opération de contrôle conduite entre fin 2018 et mi 2019 a porté sur les installations, non vues jusqu'alors, principalement situées dans le Finistère.

Une vingtaine d'installations hors plaisance ont fait l'objet d'un contrôle et les dossiers de la compagnie Océane et des vedettes de l'Angélus ont été instruits en concertation avec les services des Douanes.

Il a été constaté que :

- les travaux de mise en conformité des installations du port du Conquet, destinées à la liaison avec les îles et à l'activité pêche professionnelle, ont été réalisés à partir de juin 2019 et se poursuivent jusqu'au premier trimestre 2020.
- les installations du port de pêche d'Audierne, conformes mais anciennes, ont été remplacées par un poste d'avitaillement dédié aux pêcheurs professionnels et un poste dédié aux plaisanciers.
- la compagnie des vedettes l'Angélus (Locmariaquer) s'est équipée de nouvelles installations en avril 2019.
- la compagnie Océane, assurant la liaison fret et passagers avec les Îles Sud Bretagne, sur son site de Quiberon (56) dispose d'installations conformes depuis janvier 2019.

Sur les 48 installations contrôlées, 7 se situent dans les Côtes-d'Armor, 23 dans le Finistère, 2 en Ille-et-Vilaine et 16 dans le Morbihan.

Par ailleurs, le service de métrologie légale a contrôlé une quinzaine d'installations dédiées à la plaisance.

Les non-conformités constatées portent principalement sur des équipements et des bornes de distribution en libre-service (DLS) non réglementaires ou non compatibles.

Les 31 installations dédiées à la plaisance sont réparties ainsi : 7 en Côtes-d'Armor, 14 en Finistère, 4 en Ille-et-Vilaine et 6 en Morbihan.



## Instrumentation réglementée, le service réalise aussi des essais métrologiques

**702 essais réalisés par le service métrologie, soit 28 % du total des instruments contrôlés.**



Les agents du service métrologie légale s'assurent que les instruments de mesure réglementés utilisés sont conformes, justes et à jour de leurs contrôles. Ces opérations sont conduites soit de manière inopinée sur un panel couvrant une grande partie des types d'instruments réglementés, soit pour répondre aux plaintes émanant du public et sont renforcées par des opérations plus ciblées sur un ou plusieurs types d'instruments, choisies au niveau national et régional. Ces opérations ont des répercussions directes sur la protection des consommateurs puisqu'elles garantissent que la quantité payée est bien celle délivrée.

Cette surveillance s'accompagne régulièrement d'essais métrologiques, pour les taximètres, les balances, les tachygraphes et les installations d'avitaillement en carburant routier notamment, essais réalisés par les agents du service. Ils utilisent, pour ce faire, des équipements étalonnés (poids, chronomètres, jauges de capacité...).

En 2019, 702 essais ont ainsi été réalisés, soit 28 % du total des instruments contrôlés. La répartition par catégorie d'instrument est la suivante : Taximètres (95 %), balances (20 %), tachygraphes (72 %), installations d'avitaillement en carburant routier (32 %). 9 instruments ont été refusés suite à ces essais.

Le service a également engagé une nouvelle campagne d'essais visant spécifiquement les installations d'avitaillement en carburant, dédiées à la plaisance fluviale et maritime, du fait de débits comparables avec les stations-services routières. Pour des raisons de forte fréquentation touristique, le service a initié cette campagne en Morbihan. Les stations des ports de Quiberon, La Trinité-sur-Mer, Le Crouesty-Arzon et Arzal (port fluvial sur la Vilaine) ont été ainsi contrôlées. Les essais ont permis de constater que tous les instruments de mesure étaient conformes. Cette opération a vocation à se pérenniser et s'étendre aux autres départements bretons.

# Fonctions support



L'année 2019 aura été celle du lancement du projet de réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE). Réforme majeure pour les services, elle concerne directement les fonctions supports avec la mise en place des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD). Bien que les Direccte ne soient concernées par un transfert d'effectifs budgétaires qu'à compter du 1er janvier 2021 les travaux ont démarré dès le second semestre 2019 sur deux volets : le rapprochement avec le SG de la DRJSCS et pour les unités départementales celui avec les SGCD.

## Ressources humaines

Le service des ressources humaines assure la gestion administrative des 390 agents de la Direccte Bretagne (334 agents issus des ministères sociaux (86 %) et 56 issus du ministère de l'économie et des finances (14 %)), la budgétisation de la masse salariale (21 776 268 € au 31 décembre 2019), le suivi des effectifs, la formation continue (22 formations transverses (32 sessions) pour un budget de 81 011,36 € et 39 formations « métiers » (53 sessions) pour un budget de 32 585,86 €.

Il assure également le secrétariat des instances de dialogue social régionales (7 CHSCT et 10 CTSD en 2019) et veille à la qualité de vie au travail par le versement des prestations d'action sociale, l'aménagement des postes de travail, le suivi des visites à la médecine de prévention et l'application de modalités de travail particulières dont le télétravail.

## 33% de télétravailleurs

L'année 2019 a permis un premier bilan suite au déploiement du télétravail en novembre 2018. Au 31 décembre 2019, la Direccte Bretagne comptait 130 télétravailleurs à raison d'une journée de télétravail hebdomadaire, sauf préconisations spécifiques des médecins de prévention.

La Direccte Bretagne poursuit son investissement pour le développement de l'apprentissage. Ainsi, 12 apprenti.e.s ont pu bénéficier d'une formation en alternance en baccalauréat professionnel, B.T.S ou licence professionnelle depuis septembre 2015 avec un taux de réussite aux examens de 83,33 %. 5 nouveaux contrats ont été signés en septembre 2019.

Engagée dans la labellisation diversité-égalité des ministères sociaux depuis 2017, la Direccte Bretagne déploie ses plans d'actions de lutte contre les discriminations par le biais d'actions spécifiques RH notamment dans le cadre des recrutements, des promotions et des campagnes indemnitaires.

L'année 2019 a été notamment marquée par deux actions : un groupe de travail sur l'impact de la parentalité sur la carrière des femmes d'une vingtaine d'agents de la Direccte Bretagne et de la DRJSCS Bretagne et un séminaire interne visant à promouvoir l'égalité femme/homme dans sa pratique professionnelle qui s'est tenu le 8 octobre 2019 et auquel ont participé 98 agents.



## Système d'information

Les principaux chantiers menés au cours de l'année 2019 par l'équipe informatique ont porté sur la migration du parc informatique sur le système d'exploitation Windows 10 et le renouvellement du parc régional de copieurs d'impression.

La migration du parc informatique sur Windows 10 permet, d'une part de garantir un niveau de sécurité élevé pour les postes de travail des agents de la Direccte, et d'autre part de disposer d'un outil de travail moderne bénéficiant des améliorations les plus récentes.

Le renouvellement du parc de copieurs d'impression intervient à l'échéance du précédent marché conclu pour une durée de 4 ans. Une économie de 30% sur les coûts d'impression est espérée dans le cadre du nouveau marché, soit 60 000 € d'économie sur 4 ans.

## Finances et fonctionnement

### 36 000€ d'économie sur les dépenses de documentation.

La dotation accordée à la Direccte Bretagne pour son fonctionnement courant est en baisse constante depuis plusieurs années. La Direccte Bretagne est donc contrainte de réduire ses dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de travaux pilotés par le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), trois axes de réflexion concernant des économies à réaliser ont été retenus pour les années à venir :

- les dépenses d'affranchissement,
- les frais de déplacement,
- les frais de documentation.

En 2019, la réflexion a porté sur les dépenses de documentation, celles-ci s'élevant en moyenne à 130 000 € par an. Les frais de documentation regroupent les différents abonnements aux journaux et à la presse professionnelle, les abonnements métiers en ligne (ELNET, Lamy line) et les achats de codes du travail. Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises afin de proposer au comité de direction (CODIR) une liste des abonnements à ne pas renouveler (abonnements faisant doublons, inutilisés ou pouvant être redimensionnés ...). La liste des abonnements à supprimer ou redimensionner a été validée par le CODIR et une économie annuelle estimée à 36 000 € a été réalisée sur cette ligne de dépense.

Au cours de l'année 2019 le service finances de l'unité régionale a également été fortement mobilisé sur le projet de relogement des services costarmoricaains, en appui du responsable départemental en lien avec le SGAR. L'enveloppe budgétaire accordée pour le relogement des services s'élève à ce jour à 385 000 euros dont 38 355 euros de dépenses liées à une expertise CHSCT suivie de l'intervention d'un programmiste.

## Études et statistiques

Le service études, statistiques et évaluations (SESE) intervient comme service ressources transversal afin d'éclairer la situation socioéconomique de la région et de ses territoires. A cette fin, il produit, analyse et diffuse des données, notamment sous forme cartographique. Il conduit également des études en propre ou en partenariat à la demande des services de la Direccte.

### Les faits marquants 2019

- Un tableau de bord sur les 32 quartiers prioritaires de la ville (QPV) bretons est mis à disposition des services depuis le mois de mai. Il fournit à fréquence trimestrielle, ou annuelle, des données sur la démographie, le marché du travail et les revenus de ces QPV.
- Le SESE a participé à la première caractérisation de l'économie du numérique en Bretagne, en partenariat avec la direction régionale de l'INSEE et en lien avec service économique de l'État en région (SeEr). Avec 46 600 emplois fin 2015, soit 3,6% de l'emploi total régional, répartis dans plus de 5 000 établissements, le numérique est un « Secteur bien implanté, dynamique mais peu féminisé ». En effet, il compte une majorité de cadres mais seulement 28% des emplois sont occupés par des femmes, contre 48% dans l'économie bretonne.
- Dans sa collection Direccte Analyses, le SESE a également présenté un bilan détaillé de l'alternance en Bretagne en 2018. On observe une progression sensible sur les deux dispositifs par rapport à 2017, qui se traduit par 14 600 contrats d'apprentissage (+5,3%) et 10 820 contrats de professionnalisation (+11,1%).

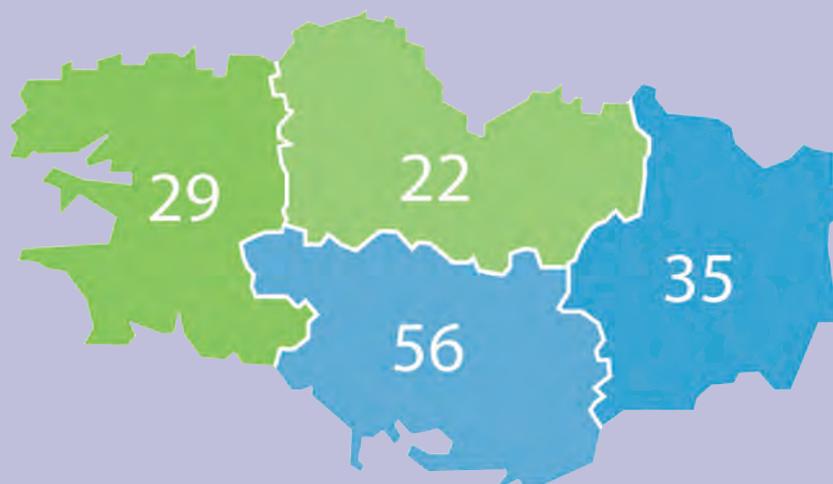


La Direccte Bretagne s'engage pour la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.





[www.bretagne.direccte.gouv.fr](http://www.bretagne.direccte.gouv.fr)



### Unité régionale

Le Newton  
3 bis avenue de Belle Fontaine  
CS 71714 – 35517 Cesson-Sévigné Cedex  
Standard : **02 99 12 22 22**

### 4 Unités départementales

au plus près des territoires

#### Côtes d'Armor

Place Salvador Allende – BP 2248  
22022 Saint-Brieuc  
Standard : **02 96 62 65 65**

#### Finistère

18 rue Anatole Le Braz  
CS 41021 – 29196 Quimper Cedex  
Standard : **02 98 55 63 02**

#### Ille-et-Vilaine

3 bis avenue de Belle Fontaine  
CS 71714 – 35517 Cesson-Sévigné Cedex  
Standard : **02 99 12 22 22**

#### Morbihan

Parc Pompidou – Rue de Rohan  
CS 13457 – 56034 Vannes Cedex  
Standard : **02 97 26 26 26**